

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2022/23**

Envoyé en préfecture le 19/07/2022  
Reçu en préfecture le 19/07/2022  
Affiché le   
ID : 011-211103015-20220718-DEL202223-DE

L'an deux mille vingt deux, le dix-huit juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Philippe GOUZE.

**PROCURATIONS** : Evelyne GABORIT à Christine PÉANY.

**ABSENTS** : Pierre CHEVALIER, Michaël SEGUIN, Léa LACUVE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde JEANNET.

**OBJET** : **Projet de création d'une aire de lavage agricole : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet du Programme de Développement Rural en Languedoc-Roussillon – Opération 4.3.5. : INFRASTRUCTURES EN FAVEUR D'UNE GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU.**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet concernant l'implantation d'une aire de lavage agricole pour pulvérisateurs.

Considérant l'implantation du projet sur la parcelle cadastrée A 1255 appartenant à la cave SCA Le Progrès qui a fourni une autorisation d'effectuer les travaux et un engagement de cession à titre gratuit de ladite parcelle à la commune,

Après deux premiers dossiers n'ayant pas obtenu une issue positive en 2020 et 2021, après obtention du permis de construire, la commune va déposer une nouvelle demande d'aides publiques comme suit :

Considérant que le taux d'aides publiques ne peut dépasser le seuil de 80 %, 20 % restant à la charge de la commune,

Considérant que le coût global du projet est estimé à 445 108.97 € HT,

Considérant que dans cette optique, le plan de financement pourrait être le suivant :

80 %, soit 356 087.17 € d'aides publiques répartis comme suit :

- 37 % subventionné par l'Agence de l'Eau, soit 131 752.25 €
- 63 % subventionné par les fonds FEADER de l'Europe, soit 224 334.92 €

Autofinancement :

- 20 % à la charge de la commune, soit 89 021.80 €

Considérant que le projet de création de l'aire de lavage agricole ne sera réalisé que dans le cas où la demande de subvention serait acceptée et obtenue,

## Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

*A l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **Approuve** le projet de création d'une aire de lavage agricole.
- **Approuve** le plan de financement.
- **Mandate** la commune de Puichéric comme porteuse du projet.
- **Autorise le Maire** à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau et le FEADER dans le cadre de l'appel à projet du Programme de Développement Rural en Languedoc-Roussillon – Opération 4.3.5. : INFRASTRUCTURES EN FAVEUR D'UNE GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU permettant ainsi la réalisation du projet.
- **Autorise le Maire** ou son représentant à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 18 juillet 2022  
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



A large, blue, handwritten signature in cursive script, which appears to be "Christine Péany". The signature is written over a horizontal line and extends across most of the width of the page.